

Le ministre d'État

Paris, le 31 AOUT 2009

Référence : CP/A09018196-D09013057

Vos réf : V/lettre du 11/05/09

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les préoccupations de Monsieur Jean-Claude MONIN, président de la fédération nationale des communes forestières (FNCF) concernant la situation de l'Office national des forêts (ONF).

Le Comité de modernisation des politiques publiques a confirmé les missions fondamentales de l'établissement, fixées par le contrat d'objectifs Etat-ONF pour la période 2007-2011. Celles-ci consistent à assurer la gestion durable des forêts publiques, dans le cadre du régime forestier avec pour corollaire le maintien du versement compensateur.

Au-delà du contrat Etat-ONF, des décisions ont été prises à la suite du Comité de modernisation des politiques publiques, notamment une réduction d'effectifs applicable à l'ONF, comme à l'ensemble des opérateurs de l'Etat et l'augmentation par palier jusqu'en 2011 de la part « patronale » de la cotisation retraite des fonctionnaires, l'intégration de l'Inventaire forestier national et la relocalisation du siège à Compiègne.

En conformité avec ces orientations, il apparaît absolument nécessaire que l'organisation de l'ONF poursuive son évolution. Elle passe impérativement par le resserrement des structures. L'ONF devra définir, en concertation avec ses partenaires, et en particulier bien sûr avec les communes forestières, un réseau de terrain explicite, appuyé sur la compétence des unités territoriales et compatible avec les effectifs votés en conseil d'administration. Ce réseau a pour finalité d'assurer, tout au long de l'année, une présence auprès des élus pour conseiller et accompagner ces derniers et conduire les interventions forestières dans le respect de la gestion durable des forêts. Afin de maintenir la qualité du service de proximité assuré par l'ONF auprès des maires, un correspondant dédié sera identifié et un maillage cohérent en terme d'appui territorial garanti.

Cependant, la conjugaison de la crise économique et financière d'une part, les conséquences de la tempête Klaus d'autre part, frappent l'ensemble de la filière-bois et ont de fait des répercussions sur l'activité et l'équilibre financier de l'ONF. Les résultats positifs de l'ONF en 2007 et 2008 démontrent le résultat des efforts passés et la bonne gestion financière de l'établissement, dans des circonstances normales. L'Etat, conscient du caractère conjoncturel de ces difficultés, assumera aux côtés de l'ONF sa responsabilité, afin que ces événements n'alourdissent pas irrémédiablement les charges de l'établissement et lui permettent de passer le cap d'une année 2009 exceptionnellement difficile.

**Monsieur Jean-Pierre SUEUR**  
Ancien Ministre  
Sénateur du Loiret  
Vice-Président de la Commission des Lois  
1 bis, rue Croix de Malte  
45000 ORLEANS

Pour répondre aux enjeux en matière de lutte contre le changement climatique, un recours plus important à la ressource forestière est attendu pour contribuer à la fois au développement du bois dans la construction et au développement de la chaleur et de l'électricité renouvelables. Au total, d'ici 2020, les objectifs du Grenelle de l'environnement conduisent à un objectif de récolte supplémentaire nécessaire de 21 millions de m<sup>3</sup>, dont 9 de bois d'œuvre et 12 de bois-énergie.

De la même façon, les enjeux attachés à la crise écologique et notamment à l'érosion de la biodiversité sont particulièrement importants, y compris d'ailleurs en matière d'adaptation au changement climatique. La forêt représente à ce titre un espace naturel contributeur important à la politique nationale et communautaire de préservation des espèces et des habitats, en même temps qu'à la politique de la trame verte et bleue que le projet de loi portant engagement national pour l'environnement met en place.

A ce double titre, je serai particulièrement attentif à ce que l'ONF puisse contribuer de manière pleine et entière à sa mission de gestion exemplaire des forêts publiques, visant au double objectif issu du Grenelle de l'environnement d'une production accrue de biomasse forestière et d'une préservation renforcée de la biodiversité, dans un souci permanent d'ancrage territorial et de gestion multifonctionnelle de la forêt.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO